



Revel, le 20 mars 2018

Monsieur MERIC
Président du PETR Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11 320 MONTFERRAND

Affaire suivie par S. Boudonis, DGS

Objet : Arrêt SCOT 12/2017

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre lettre du 21 décembre 2017 concernant le projet du SCOT Pays Lauragais.

Nous avons pris connaissance du projet de SCOT arrêté lors du comité syndical du 11 décembre 2017.

Comme nous nous en sommes déjà entretenus, nous avons engagé l'élaboration du PLU intercommunal.

Dans le cadre des réflexions en cours et de ces deux documents à l'étude, nous souhaiterions, dans le respect des principes de polarité, que le nombre de logement soit calculé de manière globale au titre de la communauté de communes et non pas, tel que proposé dans les documents reçus, un nombre de logement attribué précisément pour chaque commune.

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à notre demande et vous assurons, Monsieur le Président de nos salutations les plus cordiales.

Le Président,
André REY

